



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 février 2024
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 9541^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le lundi 5 février 2024,
à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 9541^e séance, tenue à huis clos le 5 février 2024, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « La situation au Myanmar ».

La Présidente a invité le représentant du Laos à participer à la séance, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

La Présidente, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, à participer à la séance.

Le Conseil a entendu les exposés de M. Khiari et de S. E. M. Alounkeo Kittikhoun, le représentant du Laos, en sa qualité d'Envoyé spécial de la présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour le Myanmar.

Les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Chine, de l'Équateur, de la Fédération de Russie, de la République de Corée, de Malte, de l'Algérie, des États-Unis d'Amérique, du Mozambique, du Japon, de la Sierra Leone, de la Slovénie, de la France et de la Suisse, ainsi que la Présidente, s'exprimant en sa qualité de représentante du Guyana, ont fait des déclarations.

M. Khiari et S. E. M. Kittikhoun ont répondu aux observations formulées et aux questions posées. »

